



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024  
Législature 2020-2025  
Salle du Conseil municipal



**Présent-e-s**

**Exécutif :**

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

**Bureau du Conseil**

M. Alexandre SIZONENKO	Président
Mme Michèle TISCHHAUSER	Vice-présidente
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

**Conseillers municipaux**

M. Sébastien DORAND  
Mme Léonie DUNAND  
M. André FERREZ  
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT  
M. Jorge VARELA  
M. Robin VIDONNE  
M. Éric WYSS

**Excusé-e-s**

--

**Absent-e-s**

--

**Procès-verbaliste**

Mme Emmanuelle MAIA



**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 20 juin et 3 septembre 2024
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décisions de l'ACG sujettes à opposition des conseils municipaux
6. Projet de délibération – DM 2024\_52 – approbation des modifications apportées au règlement du cimetière de la commune de Gy
7. Projet de délibération – DM 2024\_53 – approbation du règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance
8. Projet de délibération – DM 2024\_54 – crédit budgétaire supplémentaire de 45 000 F – remplacement d'un collecteur – secteur Longerayes
9. Projet de délibération – DM 2024\_55 – crédit budgétaire supplémentaire de 16 000 F – réfection des chemins des Cherdets et Vigne-à-Léon
10. Projet de délibération – DM 2024\_56 – crédit budgétaire supplémentaire de 80 000 F – arborisation des parcelles agricoles du village de Gy
11. Comptes rendus des commissions
12. Dates des prochaines séances
13. Propositions individuelles et questions
14. Divers



**M. Alexandre Sizonenko** ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et salue le public présent.

**1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour**

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

**2. Approbation des procès-verbaux des 20 juin et 3 septembre 2024**

**Le Président** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 20 juin 2024.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

**Le Président** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 3 septembre 2024.

**Mme Myriam Rivollet** propose deux corrections et **M. Sébastien Dorand** une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal du 3 septembre 2024 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

**3. Communications du Maire et des Adjointes**

**M. Antoine Cornut**

Projet de rénovation du 173, route de Gy

**Le Maire** annonce que les autorités ont reçu en début de semaine le bureau VG Ingénieurs, les SIG, Gérofinance et le bureau Conti. La démarche avec les SIG a été initiée grâce aux fonds de la Banque européenne d'investissement. Les appels d'offres devront être lancés avant le 31.3.2027, ce qui laissera deux belles années à la commune pour bien avancer sur ce projet de rénovation. Les souhaits de la commune ont été précisés lors de cette séance, notamment la mutualisation du système de chauffage par exemple via la création d'un mini CAD entre le 173 et le 171, route de Gy. Ce programme de rénovation pourra être réalisé par étapes (enveloppe, puis chaudière). Différentes variantes seront étudiées par VG Ingénieurs. Les mandataires ont été chargés de fournir d'ici la fin de l'année une estimation du crédit d'étude et du crédit de construction. Une séance de la commission Patrimoine communal, puis une présentation devant le Conseil municipal, seront organisées en temps utile. Le conseil se prononcera sur les variantes.

Police municipale

M. Alexandre Besson vient d'être engagé en tant qu'APM, ce qui portera l'effectif à six agents pour les huit communes du groupement.

État civil, groupement campagne et rive gauche du lac

Le budget de l'état civil a été présenté le 2.9.2024. La participation de Gy à l'arrondissement d'état civil s'élève à environ Fr. 10'000.-.

Parascolaire

Quelques travaux de rafraîchissement ont été réalisés durant l'été dans le local du parascolaire, au premier étage. L'équipe de choc de la mairie a acheté quelques meubles à un coût raisonnable, monté lesdits meubles et intégralement rangé le local. Afin de faciliter les rapports avec le GIAP, les « 10 commandements vertueux » pour maintenir ce local en bon état ont été rédigés. Il s'agit notamment de ne pas punaiser ou scotcher les magnifiques dessins des enfants en dehors des zones prévues à cet effet.

OCCPAM

L'inspection des pompiers, qui a eu lieu le 22.6.2024, a donné de très bons résultats. L'OCCPAM leur a attribué une note suffisante pour le domaine administratif (les documents pour la protection respiratoire étaient incomplets), une bonne note pour l'organisation opérationnelle ainsi que la capacité opérationnelle, et a jugé la motivation excellente.

Secrétariat général

**M. le Maire** félicite chaleureusement Mme Myriam Rivollet pour l'obtention de son brevet fédéral de spécialiste en administration publique.

Mme Myriam Rivollet est applaudie par le Conseil municipal.

### **Mme Magali Ouedraogo**

Collecteurs des champs (secteur Longerayes)

**Mme Magali Ouedraogo** annonce que M. Aymon Burgdorfer a dû intervenir en urgence ce printemps suite à une inondation dans le secteur Longerayes. Il avait partiellement réussi à désobstruer les parties bouchées, mais avait prévenu la commune qu'il faudrait entreprendre des travaux de remplacement.

Ces travaux seront soumis au vote du conseil sous le point 8, soit un crédit budgétaire de Fr. 45'000.- ; l'OCAN remboursera 30 %, soit un solde à charge de la commune de Fr. 31'500.-.

Collecteur route de Covéry

La commune de Corsier nous a sollicités pour un collecteur route de Covéry que nous avons en commun ; nous les avons rencontrés le 15 juillet. Corsier a réalisé des études sur son réseau d'assainissement privé communal avec le bureau CERA. En 2023, le passage caméra réalisé notamment sur les collecteurs de la route de Covéry a révélé une dégradation du collecteur entre les chambres 730EP et 731.

Le collecteur étant situé entre les deux communes, le coût de ces travaux sera réparti (environ Fr. 35'000.- par commune). Cette somme sera inscrite au budget 2025, ou votée par le conseil en 2025 via un crédit budgétaire supplémentaire 2025.

**Le Maire** ajoute que la commune de Corsier ayant une équipe d'ingénieurs, ce sont eux qui assureront le pilotage complet des travaux.

Arborisation des parcelles agricoles

Suite au Conseil municipal du 20 juin et à l'accord de principe concernant le projet d'arborisation, les documents concernant le projet Viridis ont été envoyés aux élus comme demandé.

Pour rappel, la commission environnement avait présenté ce projet et envoyé les documents y relatifs le 29.9.2023. M. Christian Meisser (Viridis) et Mme Marie Bessat (OCAN) étaient venus le présenter le 23.11.2023 (cf. PV remis lors du Conseil municipal du 25.1.2024).

Suite à notre dernière rencontre avec M. Christian Meisser et selon la demande de la commission environnement, voici les dernières informations reçues. Après de nombreux échanges entre M. Christian Meisser et Mme Marie Bessat, le coût global du projet a été ajusté. Il s'élève à Fr. 226'865.-, dont Fr. 65'509.- pour les plantations cette année. Au vu de ces données, et en accord avec la commission environnement, le crédit budgétaire supplémentaire soumis au vote du conseil sous le point 10 s'élève à Fr. 70'000.- ; la délibération sera corrigée en conséquence lors du vote.

L'OCAN devrait rembourser ce montant à la commune d'ici fin février. Une convention sera signée avec l'OCAN début novembre, à l'issue du délai référendaire de 40 jours. Un plan de remboursement sera présenté à ce moment-là en tenant compte de la demande de la commune, à savoir que les sommes remboursées soient en lien avec les sommes avancées afin d'équilibrer le budget. Au final, la somme globale que la commune investira pour ce projet (entre Fr. 16'000.- et Fr. 20'000.-) sera répartie sur 4 ans.

**M. Éric Wyss** souhaiterait savoir si la commune courrait le risque que les remboursements s'arrêtent durant ces quatre ans.

**Mme Magali Ouedraogo** répond par la négative ; la convention permettra de pérenniser l'arborisation des parcelles agricoles avec la participation financière de l'OCAN. Les investissements consentis par la commune seront remboursés l'année en cours.

**Le Maire** ajoute qu'il s'agira en fin de compte d'un résultat comptable.

Sur une autre question de **M. Éric Wyss**, **Mme Magali Ouedraogo** indique que la volonté de la commission d'arboriser le parc Gyvi et l'arrière du cimetière ne pourra pas être couplée avec ce projet.

**M. Jorge Varela** s'inquiète des frais d'entretien et d'arrosage après 2027.

**Mme Magali Ouedraogo** explique que les arbres n'auront plus besoin de suivi. Mais les agriculteurs s'engageront auprès de l'OCAN via une convention.

**Le Maire** ajoute que tout contrat de plantation d'arbre inclut trois années d'entretien afin qu'il s'enracine correctement.

Sur une demande de précision du **Président** par rapport aux différentes subventions octroyées à la commune, **Mme Magali Ouedraogo** indique que les détails figuraient dans le document transmis fin juin : OCAN 50 %, Fonds suisse pour le paysage 20 %, autres partenaires 24 %, participation communale 6 %.

**M. André Ferrez** demande où se trouvent les parcelles concernées et qui sont les propriétaires.

**Mme Magali Ouedraogo** rappelle que tous les détails figuraient dans le document transmis en septembre 2023. Ce projet, qui vise à arboriser la commune avec des arbres à hautes tiges, concerne des parcelles privées.

**Le Maire** souligne que l'objectif de ces aménagements paysagers est d'améliorer la biodiversité à proximité du centre villageois, soit avec de grands arbres ponctuels pour les oiseaux et les insectes, soit des haies pour la petite faune.

**M. Éric Wyss** s'inquiète de la pérennisation de ces arbres.

**Mme Magali Ouedraogo** répète que les propriétaires s'engageront vis-à-vis de l'OCAN via une convention.

**M. Robin Vidonne** ajoute que ces projets d'agroforesterie visent à intégrer des arbres dans des champs cultivés et à planter des haies arbustives de qualité, à la fois pour des questions paysagères et de biodiversité.

**M. Jorge Varela** a l'impression que tous les paysans prennent des mesures contre les oiseaux.

**Mme Léonie Dunand** précise qu'il s'agit uniquement de filets contre les merles pour la vigne.

**Le Maire** précise que ces haies auront une largeur entre 6 et 8 m.

**M. Robin Vidonne** ajoute que le bureau Viridis gère déjà le réseau agroécologique des communes voisines avec les agriculteurs. Le plus complexe est d'assurer l'arrosage et l'entretien de ces plantations pendant les premières années.

**M. Éric Wyss** trouverait intéressant d'organiser une visite, une fois que ces arbres auront été plantés.

**Mme Léonie Dunand** confirme que la commission a déjà évoqué le volet pédagogique.

### **Mme Danièle Yakoubian**

#### Fêtes de l'école

**Mme Danièle Yakoubian** annonce que l'Escalade aura lieu à Gy, cette année, le 12 décembre à 18h15. La fête de Noël a été fixée au jeudi 19 décembre (voire le mardi 17) à 19h30. Les promotions scolaires se dérouleront le vendredi 27 juin 2025 à Presinge, avec les animations la journée.

#### Rampe

Un nouvel animateur a été engagé pour les préados : M. Davy D'Eredita. Il remplace Mme Alexia Hanna depuis la rentrée scolaire. La Fête des lanternes aura lieu le 15 novembre 2024.

#### Antenne Salt

Suite au Conseil municipal extraordinaire du 3 septembre dernier, M<sup>e</sup> Michel Schmidt a confirmé que le délai pour déposer un recours ne pouvait être prolongé. Il a cependant proposé de

déposer le recours afin de sauvegarder les droits de la commune et de demander un délai pour compléter celui-ci, ce qui a été fait le 11 septembre dernier.

**Le Maire** précise que la clause d'urgence, si elle avait été votée par le conseil, n'aurait a priori pas été validée par le SAFCO.

**Mme Danièle Yakoubian** confirme que le SAFCO valide très rarement des clauses d'urgence. M<sup>e</sup> Michel Schmidt transmettra les coordonnées d'un expert et un devis pour l'expertise. Ce dossier suit son cours.

#### 4. **Communications du Bureau**

**Le Président** n'a pas de communication pour le Bureau.

#### 5. **Décisions de l'ACG sujettes à opposition des conseils municipaux**

**Le Président** précise que pour s'opposer à une décision de l'ACG, il faut au moins deux tiers des communes ou un tiers des communes si celles-ci représentent au moins la population d'un tiers du canton. Il énumère les décisions de l'AG de l'ACG :

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal (Fr. 800'000.-).

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal (Fr. 1'500'000.-).

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.

Le Conseil municipal prend acte de toutes ces décisions.

#### 6. **Projet de délibération – DM 2024\_52 – approbation des modifications apportées au règlement du cimetière de la commune de Gy**

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

**À l'unanimité (8 oui, 0 non et 0 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2024\_52.**

7. **Projet de délibération – DM 2024\_53 – approbation du règlement relatif à l’installation et à l’exploitation de systèmes de vidéosurveillance**

**Le Maire** annonce qu’il y a malheureusement eu pas mal de vandalisme dans les divers parkings communaux de la région, ces derniers temps. L’acquisition et l’installation de cette vidéosurveillance deviennent absolument nécessaires.

**M. Jorge Varela** demande si les images seront reliées à une centrale de surveillance.

**Le Maire** répond que les images seront enregistrées sur un disque dur consultable à distance par les autorités communales.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** souhaiterait qu’on lui confirme que les images seront écrasées régulièrement.

Après 7 jours comme inscrit dans le règlement, confirme **Mme Myriam Rivollet**.

**M. Sébastien Dorand** s’étonne que les trois collaborateurs de l’administration soient autorisés à consulter les images (cf. art. 7 al. 3).

**Le Maire** rappelle que l’Exécutif est composé de miliciens qui ont leurs propres obligations professionnelles ou personnelles. Les magistrats ne sont pas forcément tous les jours à la mairie.

**Mme Magali Ouedraogo** souligne l’importance d’une grande réactivité en cas de problème ou de vandalisme, surtout en cas de signalement tardif.

**Le Président** ajoute que cette question avait été évoquée lors d’une précédente séance ; une majorité des élus avaient trouvé pertinent d’autoriser les collaborateurs communaux à visionner ces images.

Sans mettre en doute la bonne volonté des collaborateurs, **M. Sébastien Dorand** pense que le visionnage de la vidéosurveillance devrait être par principe restrictif.

**Le Maire** souligne le fait qu’il ne s’agit en aucun cas de visionnage en direct, mais d’enregistrements qui seront utilisés en cas de déprédations ou autres problèmes.

En l’absence d’autre remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

**À la majorité (7 oui, 1 non et 0 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2024\_53.**

**Mme Myriam Rivollet** soumettra l’annexe à la validation du préposé de la protection des données.

**Le Maire** rappelle que ce règlement s’inspire des règlements d’autres communes.

8. **Projet de délibération – DM 2024\_54 – crédit budgétaire supplémentaire de 45 000 F – remplacement d’un collecteur – secteur Longerayes**

**Mme Magali Ouedraogo** explique, à la demande de **M. Robin Vidonne**, où se situe le collecteur concerné.

En l’absence d’autre remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

**À la majorité (7 oui, 0 non et 1 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2024\_54.**

9. **Projet de délibération – DM 2024\_55 – crédit budgétaire supplémentaire de 16 000 F – réfection des chemins des Cherdets et Vigne-à-Léon**

**Le Maire** explique, à la demande de **M. Robin Vidonne**, où se situent ces chemins qui sont très utilisés par les véhicules agricoles.

En l'absence d'autre remarque ou question, le **Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

**À la majorité (7 oui, 0 non et 1 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2024\_55.**

**10. Projet de délibération – DM 2024\_56 – crédit budgétaire supplémentaire de 80 000 F – arborisation des parcelles agricoles du village de Gy**

**Le Président** rappelle que ce sujet a été abondamment évoqué par Mme Magali Ouedraogo sous le point 3.

**Le Maire** annonce que deux Conseillers municipaux, directement concernés par ce projet, doivent se récuser pour ce vote. Le montant de la délibération sera corrigé comme évoqué plus haut.

En l'absence d'autre remarque ou question, le **Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

**À la majorité (5 oui, 0 non et 1 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2024\_56.**

**11. Comptes rendus des commissions**

**Jeunesse (CJ)**

**M. Jérôme Lardenois-Robert** invite l'ensemble des élus à participer à l'activité des jeunes dans le parc Gyvi, le 5.10.2024.

**Mme Myriam Rivollet** prie M. Jérôme Lardenois-Robert de lui transmettre le PV de la séance du mois de mai dernier.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.**

**Environnement (CE)**

**Mme Léonie Dunand** évoque les points traités lors de la dernière séance de la commission, en dehors du projet Viridis.

La commission attend des devis et solutions concernant la propagation de rumex dans la prairie fleurie. La commission a évoqué les coûts de plantation de deux arbres supplémentaires sur la place de jeux, ainsi que des solutions d'ombrage. La prairie fleurie s'appauvrit ; il faudrait soit la ressemer chaque année, soit faire quelque chose de plus neutre.

**M. Robin Vidonne** explique que le sol étant trop riche, la meilleure méthode serait d'exporter de la matière (herbe), ce qui nécessiterait beaucoup de mécanisation et l'utilisation de plusieurs machines plusieurs fois par année pour une surface si petite. Il y a toujours eu du rumex – qui est une mauvaise herbe très invasive – sur cette zone. Cela nécessiterait soit des interventions plante par plante afin de les empêcher de grainer (50'000 graines par plante et par année), soit de cultiver le champ.

**Le Maire** ajoute que le jardin de la villa Bonjour commence à être infesté de rumex ; la commune a dû mandater un jardinier pour traiter plant par plant.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** se rappelle que la prairie fleurie avait été présentée au Conseil municipal comme une zone qui pousserait toute seule, sans entretien.

**M. Robin Vidonne** précise qu'il y avait déjà du rumex sur ce terrain, avant. Dans l'idéal, il faudrait tondre une fois par semaine, ce qui n'est pas possible.

**Mme Magali Ouedraogo** ajoute que la solution d'éliminer le rumex grâce à des animaux (chèvres) a été évoquée ; mais cela impliquerait la pose d'une barrière adéquate sur tout le pourtour.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **Sociale (CS)**

**M. André Ferrez** donne des nouvelles de Mme Hélène Grand, qui était tombée du car fin août, lors de la dernière sortie des aînés. Elle a été opérée et rentrera demain chez elle. Hormis cet incident, la journée s'est très bien déroulée. **M. André Ferrez** remercie vivement tous ceux, tant l'Exécutif que le Conseil municipal, qui ont participé à cette extraordinaire journée.

Le budget 2025 de la commission n'a pas été modifié par rapport au budget 2024.

Le marché de Noël se déroulera le 1.12.2024 ; **M. André Ferrez** reviendra courant octobre avec plus d'informations. La commission souhaite rester sur la raclette.

Un atelier informatique sera organisé pour les aînés en 2025. Plus de détails suivront.

La soirée disco aura lieu le 4.10.2024 à la salle communale ; Mmes M. Gaete, L. Pahud et C. Descaves se chargeront de cette manifestation.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **Patrimoine communal (CPC)**

**Mme Michèle Tischhauser** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.**

## **Finances (CF)**

**M. Éric Wyss** indique qu'une séance sera programmée courant octobre pour la préparation du budget 2025.

**Le Maire** rappelle que la votation sur les impôts communaux, si elle était acceptée, aura un impact fort sur les finances communales.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.**

## **Urbanisme (CU)**

**M. Alexandre Sizonenko** explique qu'une modification a été demandée à CITEC concernant la traversée du village, l'Exécutif ayant reçu un promoteur pour un développement d'un projet sur la parcelle Othenin-Girard.

Le Conseil municipal avait voté un crédit de Fr. 95'000.- pour la rénovation partielle du chemin de Servèze. Suite à la demande de la commission d'obtenir des contre-offres, la commune a eu une très bonne surprise car Implenia a proposé une rénovation complète de cette section pour le même prix. Il semble que le socle de la route soit moins abîmé que prévu.

La réfection du chemin des Cherdets a été évoquée sous le point 9.

Des offres sont en cours pour la remise en état du rehausseur sur la route de Gy.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **Dons & subventions (CDS)**

**M. Éric Wyss** indique que la commission ne s'est pas réunie.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.**

## **12. Dates des prochaines séances**

**Le Président** rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Patrimoine – à fixer.
- Commission Sociale – le 15.10.2024 à 18h à la Mairie.
- Commission Urbanisme – le 8.10.2024 à 19h15 à la Mairie.



- Commission ad hoc Dons & Subventions – le 23.9.2024.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – jeudi 17 octobre 2024.

### 13. Propositions individuelles et questions

**Mme Michèle Tischhauser** évoque la journée organisée par la commission jeunesse. Elle souhaiterait savoir où le food-truck stationnera. Car elle a l'impression de revivre les mêmes problèmes qu'il y avait eus à l'époque avec les déjeuners des pompiers devant le restaurant, car un des plats proposés figure sur la carte du 4-5-6 Cueillir des cerises.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** répond que le food-truck ne sera pas sur la place.

**Mme Myriam Rivollet** ajoute qu'elle a informé le gérant du restaurant de la décision de la commission.

**M. Sébastien Dorand** avait demandé lors de la dernière séance que le lien internet sur les règlements (SIL Genève) soit ajouté sur le site internet de la commune.

**Mme Myriam Rivollet** confirme que le nécessaire sera fait.

### 14. Divers

**Mme Michèle Tischhauser** annonce que le 4-5-6 Cueillir des cerises fermera le dimanche et ouvrira le lundi, à partir du 1.10.2024.

Ainsi que les dimanches des votations, ajoute **le Maire**.

**Mme Danièle Yakoubian** rappelle que le 50<sup>e</sup> anniversaire de Lullier se déroulera ce week-end avec de nombreuses animations. Le programme est à disposition sur internet.

**M. André Ferrez** demande si le radar pédagogique tourne sur les routes communales.

**Le Maire** répond que oui.

**Mme Myriam Rivollet** annonce que des travaux sont prévus sur le chemin de Beaupré ; des tranchées seront ouvertes le long du chemin.

**Mme Léonie Dunand** rapporte les préoccupations des riverains de Beaupré concernant la circulation, compte tenu des habitants qui emménageront prochainement.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** précise que les mesures prises pour le village auront aussi des impacts sur ce chemin.

**Mme Léonie Dunand** propose une signalétique de type zone 20 km/h.

**Mme Myriam Rivollet** rappelle que les piétons sont prioritaires sur les véhicules dans les zones de rencontre. Les zones 20 km/h nécessitent des aménagements spécifiques.

**Mme Danièle Yakoubian** suggère aux habitants inquiets d'écrire à la Mairie, qui transmettra leur lettre à la commission urbanisme.

**M. Jorge Varela** ajoute que ladite commission cherche des solutions, mais ces problématiques sont complexes.

Sur une question de **Mme Michèle Tischhauser** par rapport à la soirée élections, **le Maire** précise que l'objectif est d'expliquer les principes et mécanismes électoraux. Les témoignages des élus rendront la séance plus vivante et encourageront peut-être certains Gytans à s'impliquer davantage dans la vie communale.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** déplore les retards réguliers du bus qui emmène les jeunes Gytans à Bois-Caran, le matin.

**Mme Danièle Yakoubian** indique que ce bus articulé, qui a été ajouté par les TPG, vient depuis Veyrier. Elle suggère aux parents de signaler ce problème au DIP.

**Le Maire** précise qu'aux heures de pointe, les TPG n'ont pas de véhicule de remplacement. La commune a demandé un véhicule supplémentaire, mais aucun n'est disponible. Genève est le seul canton où les horaires scolaires sont fixés sans tenir compte des horaires des transports publics.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h57.

  
**M. Alexandre Sizonenko**  
Président

  
**Mme Michèle Tischhauser**  
Vice-présidente

  
**Mme Myriam Rivollet**  
Secrétaire

